

DECRET N° 79/340 du 23/06/79
portant nomination de Monsieur ONDZIE Boniface,
Maître d'Education Physique et Sportive en qualité
de Directeur du Stade à la Direction Générale des
Sports.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

Le Conseil de Cabinet entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur ONDZIE Boniface, Maître d'Education Physique et Sportive
est nommé Directeur du Stade de la Révolution en remplacement de Monsieur NGALOUA
Jean Paul appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-
gées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 23 JUIN 1979

Par LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Culture, Arts et
Sports, chargé de la Recherche
Scientifique.

J.B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

P/ Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux, en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-